CONFLIT DANS L'ÉDUCATION

La Fonction publique joue à l'arbitre

La Fonction publique joue à l'arbitre entre le ministère de l'Education et les syndicats en grève. L'épineux dossier des revendications des travailleurs du secteur est passé des mains du ministre de l'Education à celui de la Fonction publique. C'est le ministre auprès du Premier ministre chargé de la réforme du secteur public qui a supervisé la première réunion Fonction publique-Unpef, le Cnapest a été également reçu, en attendant le Snapest dont la rencontre est prévue aujourd'hui. La Fonction publique a dit oui à l'une des revendications phares de l'Unpef.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Nouveau développement dans le bras de fer qui oppose les syndicats autonomes du secteur de l'éducation au ministre de tutelle. Sur instruction du Premier ministre, le dossier est passé des mains du ministère de l'Education à celui de la Fonction publique.

La médiation entreprise entre les syndicats et le Premier ministère a abouti à la convocation d'une première réunion qui a regroupé des représentants de l'Unpef, le ministre auprès du Premier ministre chargé de la réforme de la Fonction publique, le directeur général de la Fonction publique et un représentant du ministère de l'Education. C'est dimanche aux alentours de 16 heures qu'a commencé ladite réunion pour ne se terminer qu'à 19 heures 30.

Les représentants de l'Unpef étaient hier de nouveau réunis sous la houlette de la Fonction publique. Une première revendication a déjà fait l'objet d'un accord entre les deux parties. Désormais, les ensegnants du primaire, recrutés avant 2011, pourront bénéficier du grade de professeurs.

Il s'agit selon, Messaoud Amraoui, de la satisfaction d'un «point le plus important dans les négociations, à savoir le droit de l'enseignant du cycle primaire à faire valoir ses années d'expérience professionnelle».

Photo : Samir Sid.

Les bancs des écoles restés vides depuis un mois.

Les négociations se sont poursuivies hier, autour des autres points toujours en suspens et auxquels le ministère de l'Education avait l'habitude de répondre qu'ils dépassaient le cadre de ses prérogatives. Il est attendu que le Snapest soit à son tour reçu aujourd'hui au niveau de la Fonction publique. Une démarche qui intervient alors que la grève prend des proportions alarmantes après quatre semaines d'arrêt des cours dans les trois paliers de l'éducation.

Au-delà du taux de suivi qui fait régulièrement l'objet de polémique, la perturbation du secteur est bien réelle. Elle a, d'ailleurs, poussé le ministre de l'Education à envisager le report des examens de fin d'année.

Le bras de fer entre le ministère de l'Education et les syndicats a pris une telle proportion qu'il aura finalement fallu l'intervention du Premier ministre pour tenter de dégeler une situation des plus tendues.

L'initiative prise par le ministre de l'Education la semaine dernière de réunir les syndicats n'avait abouti à aucun résultat.

Les syndicats qui avaient dénoncé le fond et la forme avaient tous reconduit leur mouvement de grève pour la quatrième semaine consécutive. Le ras-le-bol des parents d'élèves n'avait d'égal que leurs craintes de voir l'année scolaire compromise.

Il aura fallu donc l'intervention du Premier ministre pour que commence à pointer l'espoir d'un dénouement prochain et d'un retour à la normale.

N. I.

ABROGATION DU 87 BIS

Y a-t-il cafouillage en haut lieu ?

Le gouvernement compte-t-il remettre en cause les conclusions de la commission en charge de la révision de l'article 87 bis ? La question était hier au centre d'un large commentaire, après que le département de Benmeradi ait convoqué les parties concernées pour une réunion sur la question au siège de son ministère en début d'après-midi, pour décider de son annulation juste après.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La décision de la tenue d'une réunion, dont l'ordre du jour était consacré exclusivement à la problématique du 87 bis, a été prise, selon des sources sûres par le premier responsable du département du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Ce dernier, ajoute-t-on, a instruit ses proches collaborateurs d'inviter les représentants des parties concernées, soit le partenaire social (UGTA), les organisations patronales et un représentant de la Fonction publique pour prendre part à cette réunion au niveau du département du travail.

«L'invitation», en elle-même a soulevé des interrogations chez les concernés, sachant que ces derniers ont finalisé le dossier, dont les conclusions ont été transmises il y a quelques jours, ajoutent nos sources, aux services du Premier ministère et ce en perspective de la tripartite, prévue pour le 23 du mois en cours. Ainsi, la principale question soulevée à cet effet est celle relative à une éventuelle «révision» voire «rectification» à apporter aux conclusions de la commission portant révision de l'article 87 bis.

Cela dit, l'autre fait marquant reste par ailleurs, la décision d'annulation de cette même réunion sans que la partie hôte ne digne avancer à ses «invités» les raisons de ce report. Question : y-a-t-il cafouillage ou absence de consensus en haut lieu sur cette question du 87 bis, à moins d'une semaine de la tenue de la 16e tripartite ? Il est à rappeler que l'article 87 bis comprend le salaire national minimum garanti, prévu à l'article 87, le salaire de base, les indemnités et primes de toute nature, à l'exclusion des indemnités versées au titre de remboursement de frais engagés par le travailleur.

Concernant justement son éventuelle modification ou abrogation (il y a actuellement une totale confusion), la décision finale reviendra donc au gouvernement, ce dossier revient d'une manière récurrente depuis 2005. D'ailleurs le ministre du Travail parle de modification et non d'abrogation, alors que du côté de l'UGTA on indique que l'abrogation de l'article en question «est désormais chose acquise». Il reste à se demander si «cafouillage» il y a, serait-il, dès lors, amputé de nouvelles donnes avancées par le Fonds monétaire international (FMI).

Photo : Samir Sid.

Mohamed Benmeradi.

Pour rappel, lors de sa visite de décembre dernier à Alger, le chef de la mission du FMI (Fonds monétaire international) en Algérie Zeine Zeidane, avait mis en garde les autorités algériennes quant aux répercussions de l'annulation de l'article sur l'équilibre budgétaire.

Or, du côté du syndicat, on reste convaincu «qu'il y a un consensus sur la question et une enveloppe financière a été dégagée par les pouvoirs publics à cet effet». «Il s'agit d'une augmentation indirecte des salaires devant toucher notamment les couches sociales les plus défavorisées», avait soutenu M. Sidi-Saïd.

A. B.

SIDI SAÏD :

«Nous continuerons à discuter»

La tripartite, prévue dimanche prochain, sera «porteuse de bonnes nouvelles» pour les travailleurs et leurs familles, a déclaré hier à Alger le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd, en marge de la cérémonie de signature des conventions de jumelage des établissements hospitaliers.

La réunion entre le gouvernement, le syndicat et le patronat «sera porteuse de tout le bien pour l'Algérie. Nous apporterons de bonnes nouvelles aux travailleurs et leurs familles», a souligné M. Sidi Saïd précisant que les trois partenaires «affichent une volonté» à «atténuer» les pressions exercées sur les travailleurs.

Invité à expliciter ses propos relatifs à «la consultation autour de l'article 87 bis», le secrétaire général de la Centrale syndicale a noté que «les trois partenaires discutent pour faire avancer les choses».

«Jusqu'au 23 février, nous continuerons à discuter, à négocier et nous travaillons sérieusement sur la question afin de tomber d'accord et trouver un consensus», a-t-il précisé. Selon lui, il y a «une dynamique de consensus» au sein de la tripartite afin de trouver les moyens pour prendre en charge les préoccupations aussi bien des travailleurs, de l'employeur et du régulateur qu'est le gouvernement, insistant sur le fait qu'«il n'y a aucune agressivité ou animosité». «Nous discutons sereinement pour le bien des travailleurs et de l'économie du pays», a-t-il dit, qualifiant la prochaine rencontre de «très importante» du fait que des décisions seront soumises au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour trancher en sa qualité de premier magistrat du pays. «La tripartite fait des propositions et c'est au Président de trancher», assure M. Sidi Saïd. A la question de savoir comment compte-t-il agir pour concilier la revendication salariale et le refus d'une partie du patronat qui considère que toute hausse des salaires serait fatale pour l'économie nationale, le secrétaire général de l'UGTA déclare «la conciliation c'est le consensus». La prochaine tripartite, 16e du genre, examinera cinq dossiers dont la relance de l'économie nationale, notamment par l'encouragement de la production locale, et le pacte économique et social de croissance. Il s'agit de l'élaboration d'un pacte économique et social de croissance rénové et de la poursuite des consultations sur l'article 87 bis de la loi 90-11 relative aux relations de travail.

APS